



## Épargne salariale et retraite Cas de déblocage anticipé

Plusieurs cas ont été prévus par le législateur afin de permettre aux salariés de bénéficier d'un remboursement anticipé avec maintien des avantages fiscaux propres à l'Épargne Salariale.

Le tableau ci-dessous récapitule, par dispositif (PEE, PERCO, PER-Col), les situations ou projets du salarié ouvrant droit au remboursement des avoirs avant expiration de leur délai d'indisponibilité.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter l'explication détaillée en cliquant sur le cas concerné.

Motif	Délai	PEE	PERCO	PER-Col
Mariage ou conclusion d'un PACS	6 mois	Oui	Non	Non
Divorce	6 mois	Oui	Non	Non
Naissance ou adoption du 3ème enfant	6 mois	Oui	Non	Non
Création ou reprise d'entreprise	6 mois	Oui	Non	Non
Cessation du contrat de travail (hors départ à la retraite)	Aucun	Oui	Non	Non
Agrandissement de la résidence principale	6 mois	Oui	Non	Non
Construction de la résidence principale	Selon dispositif PEE : 6 mois PERCO : aucun PER-Col : aucun	Oui	Oui	Oui
Acquisition de la résidence principale	Selon dispositif PEE : 6 mois PERCO : aucun PER-Col : aucun	Oui	Oui	Oui
Remise en état de la résidence principale suite à une catastrophe naturelle	6 mois	Oui	Oui	Non
Retraite	Aucun	Oui	Oui	Oui
Décès	Aucun	Oui	Oui	Oui
Invalidité	Aucun	Oui	Oui	Oui
Surendettement	Aucun	Oui	Oui	Oui
Expiration des droits à l'assurance chômage	Aucun	Non	Oui	Oui
Cessation d'activité non salariée du titulaire suite à un jugement de liquidation judiciaire	Aucun	Non	Non	Oui
Absence de contrat de travail ou de mandat social suite à un non renouvellement ou une révocation du mandat social (sous conditions)	Aucun	Non	Non	Oui

### Comment faire la demande de remboursement ?

#### Par Internet

Dans votre « espace personnel », menu « vos opérations », « saisir un remboursement », « remboursement anticipé ».

- Soit vous réalisez toute votre demande en ligne : vous saisissez et validez alors votre demande en ligne, en téléchargeant directement vos pièces justificatives dans votre espace sécurisé.
- Soit vous initiez votre demande en ligne, et adressez l'imprimé téléchargeable en fin de saisie et toutes les pièces justificatives nécessaires (voir fiche détaillée de chacun des cas de déblocage) par voie postale à l'adresse suivante : Crédit du Nord - Epargne Salariale - TSA 40039 - 93736 Bobigny Cedex 9.

**Toute demande de remboursement anticipé saisie sur le site web épargnant est annulée au-delà de 30 jours si le Crédit du Nord n'a pas reçu les pièces justificatives.** Seule une photocopie des pièces concernées est nécessaire.

Les actes d'état civil (acte de naissance, acte de mariage et acte de décès) peuvent être demandés en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.acte-etat-civil.fr/DemandeActe/Accueil.do>

#### Par courrier postal

En complétant le formulaire de demande de remboursement fourni avec votre Relevé de Compte.

Les demandes de remboursement en plus d'être datées et signées doivent rappeler le motif de déblocage anticipé invoqué ainsi que sa date de survenance et être accompagnées des copies des pièces justificatives.

La demande de remboursement et les justificatifs sont à adresser à :

**Crédit du Nord - Épargne Salariale - TSA 40039 - 93736 Bobigny Cedex 9**



**Crédit du Nord** - SA au capital de EUR 890 263 248 - Siège Social: 28, place Rihour - 59800 Lille - Siège Central: 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris - SIREN 456 504 851 - RCS Lille - N° TVA FR83 456 504 851 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 739. **Banque Courtois** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 18 399 504 - SIREN 302 182 258 - RCS Toulouse - N° TVA FR15 302 182 258 - Siège Social: 33, rue de Rémusat - BP 40107 - 31001 Toulouse Cedex 6 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 867. **Banque Kolb** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 14 099 103 - SIREN 825 550 098 - RCS Epinal - N° TVA FR37 825 550 098 - Siège Social: 1 et 3, place du Général de Gaulle - BP 1 - 88501 Mirecourt Cedex - Direction Centrale: 2, place de la République - BP 50528 - 54008 Nancy Cedex. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 859. **Banque Laydernier** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 24 788 832 - SIREN 325 520 385 - RCS Annecy - N° TVA FR87 325 520 385 - Siège Social: 10, avenue du Rhône - 74997 Annecy Cedex 09 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 972. **Banque Nuger** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 11 444 581 - SIREN 855 201 463 - RCS Clermont-Ferrand - N° TVA FR88 855 201 463 - Siège Social: 5, place Michel de l'Hospital - 63000 Clermont-Ferrand - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 937. **Banque Rhône-Alpes** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 12 562 800 - SIREN 057 502 270 - RCS Grenoble - N° TVA FR82 057 502 270 - Siège Social: 20 et 22, boulevard Edouard Rey - BP 77 - 38041 Grenoble Cedex 9 - Siège Central: 235, Cours Lafayette - 69451 Lyon Cedex 06 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 988. **Banque Tarneaud** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 26 702 768 - SIREN 754 500 551 - RCS Limoges - N° TVA FR69 754 500 551 - Siège Social: 2 et 6, rue Turgot - 87011 Limoges Cedex. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 953. **Société Marseillaise de Crédit** - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 24 471 936 - SIREN 054 806 542 - RCS Marseille - N° TVA FR79 054 806 542. Siège Social: 75, rue Paradis - 13006 Marseille - Société de Courtage d'Assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 019 357.